



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

A 31

Question écrite n° 9787

## Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le fait que l'une des conclusions du Grenelle de l'environnement est qu'il ne faut plus créer d'autoroutes, sauf cas particulier, lorsqu'il s'agit de désengorger la périphérie des agglomérations. Il faut donc se réjouir de ce que cela remette en cause le projet d'autoroute A 32. Celui-ci relierait Toul à Longwy en passant par l'est de Metz, ce qui n'est vraiment pas le chemin le plus court. Partout en France et en Europe, lorsqu'une autoroute à 2 x 2 voies est saturée, on commence par la mettre à 2 3 voies. Ainsi, pour remédier à la saturation de l'autoroute A 31, un consensus très large préconise la mise à 2 3 voies de l'A 31 entre Toul et la frontière luxembourgeoise avec pour corollaire le bouclage du contournement sud-ouest de Metz. De la sorte, tous les problèmes de circulation seraient réglés pour au moins cinquante ans. Elle lui demande donc s'il accepte de prendre en compte les conclusions du Grenelle de l'environnement et de remplacer définitivement le projet d'autoroute A 32 par celui beaucoup moins coûteux de mise à 2 3 voies de l'autoroute A 31 et de réalisation du contournement sud-ouest de Metz.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

**Circonscription :** Moselle (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9787

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Écologie, développement et aménagement durables

**Ministère attributaire :** Écologie, développement et aménagement durables

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2007, page 6946

**Question retirée le :** 20 novembre 2007 (Retrait à l'initiative de l'auteur)